

L'Anses et l'Ifremer renouvellent leur partenariat



À gauche : François Houllier, Président-directeur général de l'Ifremer. À droite : Benoît Vallet, Directeur général de l'Anses © Anses

Contacts presse

Anses

01 49 77 13 77

01 49 77 22 26

01 49 77 28 20

presse@anses.fr

Ifremer

06 07 84 37 97 /

06 15 73 95 29

presse@ifremer.fr

Benoît Vallet, Directeur général de l'Anses, et François Houllier, Président-directeur général de l'Ifremer, ont signé le 4 avril une nouvelle convention cadre de partenariat pour une durée de cinq ans. Les deux organismes s'engagent ainsi à poursuivre leurs collaborations de recherche et d'expertise concernant la santé des poissons et des mollusques ainsi que la sécurité sanitaire des aliments qui en sont issus. Ils souhaitent aussi inscrire leurs initiatives communes dans une approche plus transversale et plus ouverte vers la société.

Au vu de la complémentarité de leurs missions et de leurs actions sur la surveillance épidémiologique des coquillages et des poissons et en matière de sécurité sanitaire des aliments issus de ces filières, l'Ifremer et l'Anses se sont engagés à renforcer les collaborations à l'œuvre depuis plusieurs années. Dans le cadre de cette nouvelle convention, ils s'attacheront à adopter une approche plus transversale des

Communiqué de presse 5 avril 2023

problématiques, dans l'esprit du concept « One Health » — qui unifie la santé humaine, animale et environnementale — pour co-construire des projets autour, par exemple, de l'exposome marin, des risques sanitaires et environnementaux liés aux microplastiques ou de l'antibiorésistance.

Signataires de la charte d'ouverture à la société, les deux organismes souhaitent également traduire concrètement leur engagement par des actions conjointes de communication et le déploiement d'approches participatives au sein de projets communs.

Ce partenariat vise par ailleurs à renforcer l'appui aux pouvoirs publics apporté par les deux organisations. Dans le cadre de la première convention engagée en 2018, l'Ifremer et l'Anses avaient déjà mutualisé certaines de leurs compétences, par exemple celles relevant du réseau de veille d'urgence des toxines. Ce réseau permet de prévenir la présence dans les coquillages des principaux groupes de biotoxines répertoriés au niveau international, et contribue à l'évaluation des risques associés. Les collaborations à venir pourront dépasser ce domaine bien identifié des biotoxines marines pour s'étendre aux contaminants chimiques et microbiologiques.

Il s'agit également d'augmenter l'implication de l'Ifremer dans les appels à projets de l'Anses, et de veiller à la bonne diffusion au sein des deux organismes des recommandations et des résultats de recherche respectifs. Les personnels scientifiques des deux établissements sont également encouragés à participer aux instances d'expertise et aux groupes de travail qu'ils conduisent dans le cadre de leurs missions respectives.

Pour François Houllier, Président-directeur général de l'Ifremer :

« Cette nouvelle convention est la suite naturelle de notre collaboration amorcée il y a 5 ans, qui nous a amené à développer des méthodes communes de détection des bactéries, des virus — notamment le SARS-CoV-2 — ou des parasites dans les organismes marins, ou bien encore à acquérir de nouvelles connaissances sur la contamination des produits de la mer par les microplastiques, pour ne citer que quelques exemples. L'Ifremer œuvre chaque jour à mieux comprendre et évaluer la santé du milieu marin. Il est essentiel que ces connaissances soient partagées avec l'Anses pour contribuer à protéger la santé humaine ».

Pour Benoit Vallet, Directeur général de l'Anses :

« Prolonger et renforcer le partenariat privilégié que nous avons avec l'Ifremer permettra de consolider les synergies et complémentarités fortes entre nos équipes. Au-delà de nos travaux communs sur la santé des coquillages et des poissons et pour la santé des consommateurs, cet accord-cadre offre également l'opportunité de traduire concrètement les engagements de nos deux établissements en faveur de l'ouverture à la société. Ceci se traduira par des actions telles que des journées de restitutions communes, l'intégration des démarches de sciences et recherches participatives à nos projets conjoints ou le renforcement de la contribution au débat public sur nos thématiques. »

Contacts presse

Anses

01 49 77 13 77

01 49 77 22 26

01 49 77 28 20

presse@anses.fr

Ifremer

06 07 84 37 97 /

06 15 73 95 29

presse@ifremer.fr

Communiqué de presse 5 avril 2023

La signature de cette convention cadre de partenariat permet à l’Ifremer et à l’Anses d’unir leurs compétences dans huit domaines à fort enjeu sanitaire :

- Les biotoxines marines
- Les contaminants chimiques organiques et inorganiques
- Les microplastiques
- Les bactéries marines et d'origine anthropique
- Les virus dans les aliments
- Les parasites des poissons
- La santé des mollusques
- La santé des poissons

À propos de :

L’Ifremer. Reconnu dans le monde entier comme l’un des tout premiers instituts en sciences et technologies marines, l’Ifremer s’inscrit dans une double perspective de développement durable et de science ouverte. Il mène des recherches, innove, produit des expertises pour protéger et restaurer l’océan, exploiter ses ressources de manière responsable, et partager les connaissances et les données marines afin de créer de nouvelles opportunités pour une croissance économique respectueuse du milieu marin.

Présents sur toutes les façades maritimes de l’hexagone et des outremer, ses laboratoires sont implantés sur une vingtaine de sites dans les trois grands océans : l’océan Indien, l’Atlantique et le Pacifique. Pour le compte de l’Etat, il opère la Flotte océanographique française et ses 1500 chercheurs, ingénieurs et techniciens, font progresser les connaissances sur l’une des dernières frontières inexplorées de notre planète.

www.ifremer.fr

Contacts presse

Anses

01 49 77 13 77

01 49 77 22 26

01 49 77 28 20

presse@anses.fr

Ifremer

06 07 84 37 97 /

06 15 73 95 29

presse@ifremer.fr

L’Anses. L’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l’Homme et de l’environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l’ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l’intérêt général, l’Anses relève des ministères en charge de la santé, de l’environnement, de l’agriculture, du travail et de la consommation.

<https://www.anses.fr/fr>